

Outremont, le 19 février 2020

Madame, Monsieur

La présente est pour demander, au nom de l'Ensemble Choral VOX, un aménagement aux règles de stationnement en vigueur dans l'arrondissement d'Outremont, spécifiquement dans les rues proches de l'église Saint-Viateur.

Fondé en 2001, l'Ensemble regroupe une cinquantaine de chanteurs, adultes de tous âges, qui se spécialisent dans la musique sacrée de toutes les époques. VOX est une organisation sans but lucratif. Les chanteurs sont des bénévoles disposant de moyens économiques très variables qui paient leur participation par des cotisations annuelles.

L'Ensemble doit disposer d'une «résidence», c'est-à-dire d'un espace adéquat pour ses répétitions hebdomadaires qui ont lieu les mardis de 19:00 heures à 22:00 heures. Pratiquement, seules les églises offrent ce genre d'espace à des conditions que VOX peut se permettre. Nous sommes donc reconnaissants à la paroisse Saint-Viateur d'Outremont qui nous a accueillis à l'automne 2019 et dont nous comptons faire notre résidence pour de nombreuses années et collaborer ainsi à la vie culturelle, déjà riche, de l'arrondissement.

Un problème se pose cependant. Nous avons commencé à recruter à Outremont, mais les membres de VOX proviennent de toute l'aire métropolitaine de Montréal et même au-delà (à titre d'exemple, le chef de chœur réside à Harrington, dans le comté d'Argenteuil). Leur participation est donc, en partie conditionnée par l'accessibilité du lieu de répétition et le coût de leur déplacement. Plusieurs membres de VOX ont recours aux transports en commun. Certains se rendent à pied ou en bicyclette, d'autres partagent une automobile, mais ces options ne sont pas ouvertes à tous. L'achat de vignettes aux conditions actuellement prévues mettrait en danger un nouvel acquis culturel de l'arrondissement.

Conscients des problèmes du transport à Montréal et à Outremont en particulier, nous vous soumettons notre cas dans le but de trouver, en collaboration avec la municipalité, un aménagement qui permettrait à une quinzaine de voitures de membres de VOX de stationner à proximité de l'église Saint-Viateur les mardis soir entre 18:00 et 23:00 heures.

Nous laissons les détails d'un tel aménagement ouverts au jugement et à la bonne volonté des responsables de l'arrondissement. Nous sommes à leur disposition pour toute rencontre ou autre forme de discussion.

Avec nos salutations les meilleures.

Pour l'Ensemble choral VOX
Yves Deschamps, membre de VOX

